

L'association Eisenia vous invite à une

CONFÉRENCE DE PRESSE

Vendredi 17 novembre 2017 de 11h30 à 13h

Restaurant Chão Goiano

120 Boulevard de la Croix-Rousse, 69001 LYON

L'association Eisenia organise

une conférence de presse pour :

- * alerter sur le non-respect des lois sur les déchets sur le territoire de la Métropole de Lyon
- * présenter le Plan B, prospective sur la collecte et le traitement des biodéchets à l'échelle de la Métropole de Lyon.



<http://eisenia.org/> --- eisenia.asso@gmail.com



y'a pas de déchets, juste de la matière que des gens ont sans savoir quoi en faire alors que d'autres la cherchent sans savoir où la trouver



Dossier de presse

Vendredi 17 novembre

*présentation du plan B
saisine du défenseur des droits*

SOMMAIRE

Introduction - p.4

Présentation de l'association - p.5

Les biodéchets – p.6

Technique du lombricompostage et intérêts – p.8

Le plan B – p.12

Insertion et emploi - p.18

Conclusion – p.18

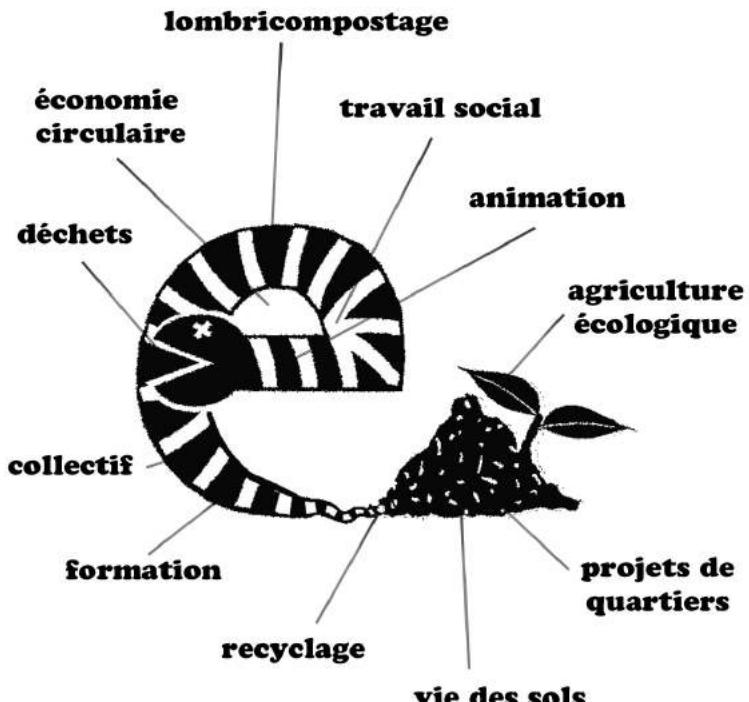
...Relatif à la **saisine du défenseur des droits** concernant la gestion des biodéchets sur le périmètre de la Métropole de Lyon, et aux propositions de l'association Eisenia, ayant trait à ces thématiques et regroupés ici sous le terme de « **Plan B** ».

Les quelques pages suivantes s'efforcent de **mettre en relation la saisine du défenseur des droits et l'analyse des textes de loi réalisée par Simon Rohrlich**, juriste et membre de l'association, **avec une proposition faite à la collectivité** pour gérer de manière écologique, économique et sociale les biodéchets produits sur le territoire de la métropole. Cette proposition prend appui sur des observations de terrain réalisées par l'association. Elle a été réalisée bénévolement par une équipe aux compétences transversales (ingénieurs, éleveur(se) de vers, animateur (trice), juriste, communicants, géographe) composée de membres de l'association et de soutiens extérieurs.

Nous remercions à ce titre tout particulièrement l'association Compost'elles qui ont participé aux collectes de terrain ainsi que Céline, Virginie, Patricia, Aurélie, Thibault, Coline et l'équipe de ZéroDéchet, et bien entendu tous les bénévoles de l'association Eisenia (Bénédicte, Gabriel, Luc, David, Moussa, Christophe, Matheus, Fred, Taïga,...) qui nous ont donné du temps sur ce projet. Nous saluons également nos camarades travaillant dans les réseaux de la protection de l'environnement et de l'économie circulaire, nos partenaires sociaux ainsi que les restaurants ayant bien voulu nous accorder un peu de leur temps précieux.

La synthèse de la saisine se trouve en annexe de ce dossier de presse (*le document complet est disponible sur simple demande par mail*), et vous y trouverez également un projet à titre d'exemple tournant autour de la thématique environnementale au sens large. Si large qu'elle pourrait bien ici englober, selon nous, les problématiques d'agro-écologie, d'autonomie alimentaire, de biodiversité, de vivre ensemble, d'économie circulaire, de relocalisation de l'économie, de lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.

EISENIA ?



Eisenia est une association loi 1901 créée en 2013. Elle a pour but le portage et la mise en œuvre de projets reposant sur les principes du développement durable qui vise à concilier l'écologie, l'économie et le social. Ainsi, les projets de l'association couplent les intérêts humains et environnementaux. Les actions d'Eisenia s'articulent autour de trois pôles d'activités : l'économie circulaire, l'action sociale et le développement local.

L'association utilise les outils de l'éducation populaire, de la concertation et de la formation à caractère social pour mener à bien

ses projets. Elle utilise comme technique principale le lombricompostage, un moyen de retraiter les déchets organiques inspiré par le fonctionnement du cycle de la matière en milieu naturel. Au-delà des intérêts (écologiques et économiques) de cette technique, c'est aussi une ouverture vers d'autres sujets liés (traitement des déchets, vie des sols, baisses des émissions de GES, agriculture et paysagisme écologique, accès à une nourriture de qualité,...) qui permet à l'association d'imaginer des projets aux multiples facettes. Elle peut, pour les mettre en œuvre, s'appuyer sur un réseau, local ou national, de citoyens, d'entreprises ou d'associations partenaires aux compétences et domaines d'activités variées.

Nous sommes travailleurs sociaux, environnementalistes, juristes, migrants, jardiniers, sans-papiers, gratte-papiers, lombriculteurs, docteurs, squatteurs, micro-biologistes, formateurs, animateurs, tigrés, zébrés, épigés, insolents, curieux, utopistes et de toutes les couleurs...

Nous sommes Eisenia !



y'a pas de déchets, juste de la matière que des gens ont sans savoir quoi en faire alors que d'autres la cherchent sans savoir où la trouver

LES BIODÉCHETS



La loi française définit les biodéchets comme :

« tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

En plus de ceux spécifiquement cités dans la loi, les **producteurs importants de biodéchets** sont également :

- les cuisines collectives (cuisines centrales, cantines scolaires, restaurants d'entreprise etc.),
- les marchés alimentaires,
- les paysagistes et jardiniers professionnels,
- les paysans,
- les industries agro-alimentaires.

Les biodéchets des ménages

Les ménages produisent environ **100 kg de biodéchets par an et par habitant**, soit environ un tiers des 15 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR)¹ produites. Les OMR étant les ordures des « poubelles grises », elles sont destinées pour la plupart à l'incinération.

A l'échelle de la Métropole de Lyon, cela représente environ **130 000 tonnes de déchets organiques incinérés**, pour un coût annuel avoisinant les **28 000 000 €**. La collecte et le traitement sont financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), taxe payée par les ménages pour le retraitement de leurs déchets.

Depuis plusieurs années, la Métropole de Lyon vote des taux de la TEOM largement excédentaires (jusqu'à 50%). Les taux de 2014 et de 2015 ont déjà été annulés par le tribunal administratif (*pour plus d'informations se référer à la saisine du Défenseur des Droits placée en annexe*).

¹ ADEME - CHIFFRES-CLÉS DÉCHETS ÉDITION 2016

Les biodéchets des gros producteurs

La loi Grenelle II oblige depuis 2012 les « gros producteurs » à trier à la source leurs biodéchets. Ces « gros producteurs » sont identifiés selon leur production annuelle de biodéchets. Le seuil, réduit progressivement depuis 2012, est aujourd’hui de **10 tonnes de biodéchets par an. En 2025, il sera de 0 tonnes, tout le monde devra avoir accès à une filière de retraitement de ses biodéchets.**

Des solutions existent pour les paysagistes, les jardiniers, les paysans et l’agro-alimentaire, qui sont historiquement et de par leurs activités de très gros producteurs de biodéchets, et donc ont développé depuis longtemps des filières de retraitement. Mais les autres gros producteurs (restauration commerciale, cuisines centrales, marchés alimentaires) se retrouvent depuis peu devant l’obligation légale de trouver une solution de retraitement de leurs biodéchets (par compostage, lombricompostage ou méthanisation). Cette solution est rarement proposée par la collectivité et peut coûter cher chez un prestataire privé. Pour avoir un ordre d’idée, 10 tonnes de biodéchets/an représentent pour un restaurant environ 286 repas par jour (pour une ouverture de 250 jours/an)

²

Les marchés alimentaires de la Métropole tombent eux quasiment tous sous le coup de l’obligation de tri séparé depuis le 1^{er} janvier 2016. Cela représente en tout environ 5600 tonnes de biodéchets³ sur le territoire de la Métropole.

Malgré la loi, rien n'est encore prévu pour ces biodéchets (*pour plus d'informations, se référer à la saisine du Défenseur des Droits en annexe*).

² ADEME - ETUDE ESTIMATIVE DE LA PRODUCTION DE BIO-DÉCHETS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION. 10 novembre 2011.

³ Lyon Bio Ressources. Présentation des résultats de l'étude de flux. 28 septembre 2017.

Technique du lombricompostage et intérêts

A/ Fonctionnement général ; différences et complémentarités avec les autres techniques

Qu'est-ce que le lombricompostage ?

Le lombricompostage est une technique, historiquement agricole, qui consiste à utiliser des vers de terre pour transformer les matières organiques en un amendement semblable à de l'humus appelé lombricompost, utilisable comme engrais en agriculture ou paysage. Cette technique est basée sur une observation fine du fonctionnement des sols, véritables intestins de la terre, capables de recycler en permanence les couches de matières qui s'y déposent.

Pourquoi lombricomposter ?

Dans le système de traitement des déchets ménagers actuel, les ordures (soi-disant considérées) non-recyclables sont collectées, transportées, enfouies en décharge ou incinérées, produisant nombre de pollutions : production d'émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre, consommation de carburants, pollution des sols et des nappes phréatiques à chacune des étapes du processus. De plus, les déchets organiques, facilement valorisables lorsqu'ils sont séparés souillent les autres déchets rendant leur recyclage ou réemploi plus délicat. Principalement composés d'eau, il ne sont pas intéressants à incinérer.

De par la nécessité d'avoir un rapport carbone/azote équilibré, le lombricompostage sert aussi à retraiter du broyat de bois, des déchets verts, ou du carton en milieu urbain.

Différences avec le compostage classique



Le principe de lombricompostage repose sur le fait que des vers épigés (*Eisenia*) ingèrent la matière et la dégradent en humus alors qu'en compostage dit « classique » ce sont les bactéries et autres faunes du sol qui se chargent de ce travail. L'action des bactéries consommant de l'oxygène, il en résulte une montée en température du tas de compost émettant des gaz à effet de serre (CO₂ ou CH₄ si le compostage n'est pas maîtrisé) et des jus azotés. Cela peut aboutir à des phénomènes de lessivage, voire de saturation en azote des milieux aquatiques ainsi qu'à des phénomènes d'eutrophisation. Au contraire, l'absence de « chauffe » et de perte de matière permet de pratiquer le lombricompostage urbain ou péri-urbain en gros volume en plein champ sans bétonner les sols.

D'autres avantages du lombricompostage sont à souligner :

- **Diminution du dégagement d'odeur** du fait de l'absence de chauffe, ce qui donne la possibilité de faire du lombricompostage en intérieur ;
- **Le lombricompost** est beaucoup **plus riche** (notamment en éléments nutritifs assimilables par les plantes et en micro-organismes bénéfiques)⁴ que le compost classique. Par conséquent un agriculteur qui utilise ce produit en lien avec d'autres techniques peut envisager de diminuer ou d'éliminer sa consommation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques ;
- **Le lombricompost protège les cultures** en rendant les végétaux plus ligneux et les protégeant ainsi des parasites et maladies ;
- **Très bonne rétention en eau.**

Si les intérêts de la pratique et ses perspectives de développement paraissent évident à tous les acteurs s'y étant intéressés, nous ne dénigrons pas pour autant les techniques de compostage classique ou de méthanisation (à petite échelle uniquement, les digestats des méthaniseurs géants ne pouvant répondre aux besoins des sols agricoles en vue des changements de pratiques urgents et nécessaires), qui peuvent être adaptées à certains déchets (déchets gras pour la méthanisation et déchets carnés pour le compostage). Nous souhaitons en revanche attirer l'attention sur les perspectives de développement du lombricompostage en ville et sur la qualité des intrants produits au niveau cultural, ainsi que sur le besoin d'étude de cette pratique afin d'optimiser ce potentiel.

B/ Une technique, plusieurs applications

Le lombricompostage est initialement une technique agricole qui peut s'adapter à plusieurs échelles.

Le lombricompostage agricole (principe de migration des vers)



1^{ère} phase, le lombricompostage : Apport de vers de terre et création d'un andain (long tas de déchets, souvent du fumier). Les vers transforment la matière organique en lombricompost par digestion.

2^{ème} phase, la migration : 4 à 6 mois après la création du 1^{er} andain, les vers ont fini de lombricomposter les déchets. Un 2^d andain est créé parallèlement, appelé andain de migration. Les vers attirés par la nourriture fraîche vont migrer dans le 2^d andain en une quinzaine de jours.

3^{ème} phase, la récolte : Le 1^{er} andain, lombricomposté et vide de vers de terre, peut être récolté et le lombricompost utilisé.

Il est possible en technique agricole de retraiter des matières problématiques (gras, carné) en mélange avec d'autre types de déchets.

⁴ Glenn Munroe, « Guide du lombricompostage et de la lombriculture à la ferme »

Lombricompostage collectif extérieur



Réalisés en bois non traité et produit localement, ces lombricomposteurs sont installés dans des espaces verts publics ou privés (copropriétés) et valorisent des tonnages de déchets allant de 1 à 10t/an.

Lombricompostage collectif intérieur

Nous installons et fabriquons des lombricomposteurs à base de conteneurs poubelles. Ils sont donc utilisables hors sols, et doivent idéalement être installés à l'abri du gel ou des fortes chaleurs : locaux poubelles, caves, paliers, cour abritée. Nous disposons d'un modèle 240L (capacité de traitement : 400 kg/an) et d'un 660L (capacité de traitement : 1,2 t/an).



C/ Le lombricompostage, un projet social, collectif et éducatif

Depuis 2013, nos expériences de terrain en lien avec des partenaires nombreux et variés (producteurs de déchets, bailleurs, entreprises d'insertion, structures sociales,...) nous montrent que les demandes issues de la population pour ce genre de pratiques (et bien d'autres) sont grandissantes.

La création de lien social entre les habitants et la réappropriation de l'espace public en ville sont des enjeux majeurs, autant en pleine ville que dans des quartiers excentrés. Si le manque de sens ou la logique de massification « tout industriel » proposés sur ces sujets par les institutions ou éco-organismes nous paraissent flagrants, il est évident que sur le terrain, les habitants s'en emparent aisément. Étant (entre autres) des animateurs, et inscrivant nos actions dans les principes de l'éducation populaire, nos interventions sur le terrain s'accompagnent souvent d'actions annexes (créations de potagers, bricolage en matériaux recyclés, animations scolaires) destinées à inclure les différentes composantes d'un quartier.



Il apparaît ainsi que, lorsque nous sommes sollicités pour installer un lombricomposteur, notre présence permet d'engager des réflexions collectives sur le gaspillage et/ou le recyclage de manière générale et les problématiques de déchets que vivent les habitants au quotidien : encombrants, adaptation des bacs de collectes, montant des charges liées au déchets, etc.

Vecteur de lien social mais aussi approche ludique de la thématique déchet en général, le lombricompostage peut également être la première étape pour arriver à développer dans l'avenir des projets dans une logique zéro déchet.

D/ Le lombricompostage pour créer du lien ville/campagne

L'agriculture industrielle favorise l'utilisation d'engrais chimiques aux dépens du retour au sol des matières organiques exportées. Ainsi, ce qui est produit dans les campagnes est consommé par la ville, dans un processus à sens unique qui engendre un épuisement des ressources en matières organiques de nos sols agricoles, compensé tant bien que mal par une sur-utilisation d'engrais chimiques.

Une réflexion globale sur le retour au sol des matières organiques permettrait d'avancer sur les thèmes suivants :

- développement d'une agriculture locale et plus durable,
- hausse de l'autonomie des paysans,
- baisse des polluants (GES/phyto/engrais,...),
- potentiel de créations d'emplois locaux importantes, mais également de baisses de charges pour les habitants des villes et les paysans...

PLAN B

Eisenia souhaite présenter à la Métropole des solutions de gestion des biodéchets dans le but d'ouvrir un dialogue permettant à terme la mise en place de solutions pour une mise en conformité avec la loi biodéchets. L'impact positif en termes environnemental, social et économique a été particulièrement pris en compte même si nous sommes bien conscients que l'étude que nous venons de commencer est loin d'être terminée.

Nous sommes donc intéressés aux biodéchets de **3 types de producteurs** : les **particuliers, les marchés et les restaurateurs**, et proposons des solutions de collecte et de valorisation différentes en fonction des producteurs en privilégiant autant que possible le retraitement sur place.

- Installation de lombricomposteurs collectifs intérieurs et extérieurs pour la valorisation des biodéchets des particuliers ;
- Collecte en vélo-cargo ou en camion benne pour les biodéchets des gros producteurs (cantines, cuisines centrales, marchés, restaurateurs,...) dans le but de les valoriser sur des plateformes de lombricompostage agricoles de proximité s'appuyant sur des structures existantes (paysagistes/agriculteurs/tènements urbains).

Note : cette étude ne prend pas en compte l'apport carboné dans ses calculs (broyat de bois, déchets verts, carton). C'est à dire que les tonnages entrant et sortant sont sous évalués. Par exemple, la gestion des déchets verts des paysagistes n'est pas quantifiée alors que cela peut impacter positivement le modèle économique.

A/ Biodéchets des particuliers

Grâce à des études géomatiques (croisement de données sur les déchets avec des données géographiques et démographiques) et à une prospection de terrain, Eisenia a défini des emplacements de lombricomposteurs collectifs intérieurs et extérieurs qui pourront être utilisés par les habitants. Nous nous sommes particulièrement intéressés au 1^{er} et 4^{ème} arrondissements ainsi qu'à la ville de Meyzieu. Le 1^{er} arrondissement de Lyon étant la zone la plus dense d'Europe, ce qui est possible en zone urbaine sur ce territoire doit pouvoir essaimer nationalement.

Méthodologie de calcul

- Un lombricomposteur collectif extérieur valorise 10 tonnes de biodéchets par an.
- Un lombricomposteur collectif intérieur valorise 1,5 tonnes de biodéchets par an.
- Les dépenses d'investissements correspondant à la *fabrication/installation des lombricomposteurs* sont étaillées sur 7 ans.
- Nous considérons qu'un habitant produit 70 kg/an de biodéchets lombricompostables : cela correspond aux 100 kg/an/hab. défini par l'ADEME auxquels on soustrait les produits carnés (15kg/an/hab.) et où on considère une diminution dû à la formation des habitants au tri et au gaspillage alimentaire (15kg/an/hab.).
- Le travail nécessaire pour le suivi est compté en équivalent temps plein (ETP) coûtant 3000€ bruts par mois à l'employeur. Un ETP peut suivre 80 lombricomposteurs.
- Le *financement collectivité* est indexé sur le prix à la tonne que la Métropole paye aujourd'hui à ses prestataires.
- Le prix pour la vente de lombricompost correspond au prix du marché.

➤ 1^{er} arrondissement

Les **29 310 habitants** du 1^{er} arrondissement produisent **2 052t/an** de biodéchets lombricompostables. Cette quantité peut être retraitée par **150 lombricomposteurs collectifs extérieurs** et **368 lombricomposteurs collectifs intérieurs** suivis par **7 ETP** (*Équivalent Temps Plein*).

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Fabrication/installation des lombricomposteurs	146 571€	
Sensibilisation/formation	1 675€	
Entretien (matériel)	28 750€	
Salaires (pour 7 ETP)	252 000€	
Financement collectivité		441 180€
Vente de lombricompost		112 860€
TOTAL sur 1 an	428 996€	554 040€
TOTAL sur 7 ans (échéance 2025)	3 002 972€	3 878 280€
		125 044€
		875 308€

➤ 4^{ème} arrondissement

Les **36 336 habitants** du 4^{ème} arrondissement produisent **2 544t/an** de biodéchets. Cette quantité peut être retraitée par **220 lombricomposteurs collectifs extérieur** et **230 lombricomposteurs collectifs intérieurs** suivis par **6 ETP**.

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Fabrication/installation des lombricomposteurs	181 786€	
Sensibilisation/formation	2 076€	
Entretien (matériel)	28 750€	
Salaires (pour 6 ETP)	216 000€	
Financement collectivité		546 960€
Vente de lombricompost		139 920€
TOTAL sur 1 an	428 612€	686 880€
TOTAL sur 7 ans (échéance 2025)	3 000 284€	4 808 160€
		258 268€
		1 807 876€

➤ La ville de Meyzieu compte **28 019 habitants** qui produisent **1962t/an** de biodéchets. Cette quantité peut être retraitée par **281 lombricomposteurs extérieurs** suivis par **4 ETP**.

Pour avoir une idée du potentiel de création d'emplois, on peut comparer les ETP nécessaires en lombricompostage et ceux nécessaires pour les autres formes de traitement des déchets. Selon une étude de l'ORDIF⁵, pour 10 000 tonnes de déchets on compte 1 ETP pour le traitement en décharge ou 3 ETP pour l'incinération. En lombricompostage, sur un territoire comme Meyzieu, il faut 3 ETP pour 2 000 tonnes, et donc 15 ETP pour 10 000 tonnes. C'est 5 fois plus que pour l'incinération.

Si on fait des perspectives à l'échelle de la Métropole de Lyon, où près de 90 000t/an de biodéchets sont lombricompostables, plus d'une centaine d'ETP seraient nécessaires et plus de 15 000 tonnes de lombricompost seraient produites tous les ans.

B/ Biodéchets des marchés

Les marchés alimentaires sont de gros producteurs de biodéchets. En fin de marché la plupart des commerçants laissent leurs déchets sur place. Ces déchets sont considérés comme des déchets ménagers assimilés et sont collectés par le service propreté de la Métropole de Lyon (sur des budgets TEOM). Depuis 2012, la Métropole et les collectivités, en tant que gestionnaires, doivent proposer des solutions à ce sujet en lien avec la loi Grenelle 2 (pour les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets).

Il y a à l'heure actuelle peu de documents officiels sur les déchets des marchés, excepté le document de l'ADEME sur le tri des déchets des marchés forains⁶. L'association Lyon Bio Ressources, partenaire de GRDF a également réalisé récemment un document de synthèse sur ces thématiques⁷.

Ainsi, début 2017, Eisenia, en partenariat notamment avec Compost'elles, a donc fait le choix de trier, qualifier et quantifier les biodéchets du marché de la Croix-Rousse dans le 1^{er} arrondissement.

Nous sommes allés collecter les biodéchets des marchés en séparant les déchets dits alimentaires des cartons/cagettes afin de réaliser des pesages. Au vu de la taille du marché, nous avons trié et pesé 1/3 des déchets du marché. Nos actions se sont déroulées des mardis et nous avons gardé la même parcelle pour les 3 jours de pesées.

Les biodéchets récoltés et non consommables ont été par la suite valorisés par lombricompostage sur une plateforme à proximité (Ecully) ; les déchets encore consommables ont été pesés et laissés à la disposition des « glaneurs ». Cela nous a aussi permis d'aborder la thématique des déchets avec les riverains ou restaurateurs et d'informer les commerçants et associations sur les obligations réglementaires ayant trait à leur activité.

⁵ORDIF - Emploi dans la filière déchets en Île-de-France en 2010. Septembre 2012.

⁶ADEME- INDDIGO (Sarah FLEURY) - 2016 - Tri des déchets des marchés forains – Rapport. 68 pages

⁷Lyon Bio Ressources. Présentation des résultats de l'étude de flux. 28 septembre 2017.

Le marché de la Croix-Rousse est constitué de 23 commerçants les mercredis et jeudis, et de 95 les mardis, vendredis, samedis et dimanches ; voici les résultats de nos pesées :

Date	Total biodéchets récupérés (kg)	Dont non consommables (kg)	Dont consommables (kg)
02/05/17	144	129	15
16/05/17	350	290	60
30/05/17	292	262	30
Moyenne	262	227	35

Nous constatons une moyenne de 262 kg de biodéchets par jour, pour une collecte d'1/3 de la surface totale du marché. L'extrapolation donne ainsi **786 kg par jour de gros marché**. En utilisant nos données, nous estimons donc qu'il y aurait **184 tonnes de biodéchets par an dont 25 tonnes de glanables** sur le marché du boulevard de la Croix-Rousse.

L'étude de l'ADEME⁸ révèle que

« Pour les « petits » marchés (moins de 25 emplacements, ayant une fréquence hebdomadaire) : la production de biodéchets est estimée à 250 kg par jour de marché. Pour les « moyens et grands » marchés » (en moyenne >25 à 250 commerçants, ayant lieu 2 à 3 fois par semaine voire plus) : la production annuelle est estimée à 2,4 tonnes de biodéchets par commerçant distribuant des produits alimentaires. »

Pour le marché du boulevard de la Croix-Rousse, on aurait une production de **254t/an de biodéchets** en se basant sur les données de l'ADEME.

Solutions envisageables :

Pour les petits marchés (<10t/an de biodéchets), des lombricomposteurs collectifs semblent pouvoir être installé « **in situ** ».

Pour les marchés plus conséquents, nous avons aujourd'hui les partenaires nécessaires afin de proposer à la collectivité de se mettre en conformité avec la loi. Le transport peut être effectué par des entreprises d'insertion et nous avons des solutions de retraitement avec des exploitations agricoles du territoire qui

⁸ADEME- INDDIGO (Sarah FLEURY) - 2016 - Tri des déchets des marchés forains – Rapport. 68 pages

sont prêtes à monter des plateformes de lombricompostage ou compostage. Eisenia est également organisme de formation et peut donc accompagner la transition nécessaire à ces quelques changements. Il paraît également intéressant de mettre les collectivités dans la boucle en incitant les forains à trier à la source via l'intermédiaire des « placiers » (incitation financière liée au geste de tri).

D'après les données de la Métropole de Lyon, les marchés de **Lyon intramuros** produisent environ **2 500 tonnes de biodéchets**. Si on considère qu'une plateforme agricole peut retraitre entre 150 et 300t/an, il conviendrait donc d'installer entre **8 et 17 plateformes** sur la périphérie de la Métropole afin de se situer au plus près des flux de déchets. Ces 2500 tonnes produiraient environ 600 tonnes de lombricompost.

D'après les données de Lyon Bio Ressources⁹, il y aurait **5600 tonnes de biodéchets** des marchés dans toute la Métropole de Lyon. Il faudrait alors de 19 à 38 plateformes retraitant 150 à 300 t/an.

A titre d'exemple, on considère habituellement en lombricompostage que l'on retraite 1t/an/m² et une plateforme de 150 tonnes représente environ 450m² au sol si on prend en compte les accès et le fait de pouvoir travailler avec un engin. Tout ceci est facilement envisageable pour un agriculteur et peut être une nouvelle source de revenus intéressante pour son exploitation, tout en faisant baisser ses charges liées aux achats d'intrants et au transport de ces derniers.

Les données de l'ADEME sont cependant à nuancer car il semble qu'elles ne prennent pas en compte la partie glanable des biodéchets.

Nous constatons très fréquemment que sur les marchés, des gens, en difficulté ou non, se nourrissent de « déchets » (qui en fait n'en sont pas le plus souvent). Les glaneurs s'alimentant sur les marchés sont de plus en plus nombreux, et nous ne souhaitons en aucun cas nous présenter comme des concurrents de cette population précaire. Au contraire, nous souhaitons les aider à structurer leurs actions pour faire baisser au maximum le gaspillage alimentaire et participer à un effort collectif visant à lutter contre la précarité et la sous/mal/nutrition.

C/ Biodéchets des restaurateurs

Un autre gisement extrêmement important de biodéchets sur le territoire provient des traiteurs et restaurateurs (du snack au chef étoilé) de la « capitale de la gastronomie ». D'après des chiffres annoncés par Lyon Bio Ressources¹⁰, il y aurait **12 700 tonnes de biodéchets** produits par les restaurateurs de la Métropole de Lyon. Nous allons, comme pour la prospective sur les biodéchets des ménages, enlever à ce chiffre 15 % de déchets non valorisables en l'état (viandes et poissons), auxquels nous enlevons encore 15 % qui représentent une baisse liée à des actions de sensibilisation et de prévention au gaspillage. Ainsi, il resterait environ 9175 tonnes de bio-déchets directement valorisables par lombricompostage.

⁹Lyon Bio Ressources. Présentation des résultats de l'étude de flux. 28 septembre 2017

¹⁰ibid

L'association Eisenia a rencontré plusieurs restaurateurs afin d'avoir une première idée de ce qui pourrait être mis en place pour organiser le traitement de leurs biodéchets, et plusieurs expérimentations sont en cours pour du lombricompostage directement sur place. Le but est de proposer des solutions adaptées et peu contraignantes pour les équipes. Comme pour les marchés, nous pouvons d'ores et déjà imaginer du traitement sur place (type lombricomposteur collectif) ou un système de collecte (vélo-cargo / camion) vers des plateformes de lombricompostage.

Il existe aujourd'hui des chiffres précis sur les tonnages de biodéchets qu'on peut attendre des différents types d'établissements de restauration (cantines, cuisines centrales, restaurants traditionnels), quantifiés en grammage par couvert :

Cuisines centrales	11g / repas
Satellites scolaires	125 g / repas
Autres sites de restauration collective	134 g / repas
Restauration thématique et commerciale	140 g / repas
Restauration rapide	43 g / ticket

Aucune étude précise ne peut être faite sans connaître le nombre de couverts et le type d'établissements. Une étude fine et approfondie mériterait donc d'être menée sur le territoire lyonnais afin d'obtenir des tonnages précis et une observation des équipes au travail, chaque restaurant ayant ses propres tonnages et problématiques (locaux, organisation du travail). Ce type d'étude est aussi un prérequis pour penser la logistique de la collecte. C'est un travail qui prend du temps et que l'association Eisenia ne peut pas effectuer seule et de façon bénévole.

Néanmoins, nous avons demandé des informations à quelques restaurateurs que nous sommes en train de compiler ; à titre d'exemple

- Le Café de la soierie dans le 4^{ème} arrondissement fait 100 couverts/jour en hiver et 200 en été. Cela représente près de 8 t/an de biodéchets.
- Le Ninkasi Croix-Rousse fait 100 couverts/jour la semaine et 200 couverts le week-end soit près de 7 t/an de biodéchets.

Bien qu'étant en dessous du seuil des 10 t/an de biodéchets et donc sans contrainte à l'heure actuelle, une solution doit leur être proposée d'ici 2025. Nous pouvons imaginer pour ces exemples une collecte à vélo dirigée vers une plate-forme située à proximité (Lyon 4^e, Caluire, Rillieux).

Insertion et emplois

Exceptées des estimations concernant le retraitement des biodéchets des ménages, nous n'avons pas les moyens de définir concrètement le nombre de personnes qui pourraient être employées pour la mise en œuvre totale du plan B, les missions confiées pouvant être très variées et le nombre d'ETP nécessaires pas toujours facile à évaluer.

Mais le potentiel de création d'emplois et d'insertions est immense :

- ➔ Emplois techniques pour le suivi et l'entretien des lombricomposteurs et la gestion des plateformes agricoles ;
- ➔ Fonctions logistiques pour la collecte des biodéchets et du lombricompost en benne et vélo-cargo ;
- ➔ Contact sur le terrain pour la sensibilisation et la formation des habitants, dans la philosophie de l'éducation populaire (*faire avec* plutôt qu'*éduquer*) ;
- ➔ Formation professionnelle à destination d'écoles, d'entreprises et de structures publiques en reconversion (essaimage du modèle).

Et dans la logique multidisciplinaire qui caractérise Eisenia, nous pensons que ceux qui font (technique, logistique) doivent aussi être ceux qui rencontrent (terrain) et qui transmettent (formation). Les emplois créés doivent être des emplois enrichissants et locaux, dans l'objectif de créer de l'autonomie locale et citoyenne sur une problématique publique comme celle des déchets.

CONCLUSION

Dans ce plan B, bien sûr aujourd'hui inachevé, nous proposons à la collectivité de lancer et financer des études plus approfondies et accompagner de vraies expérimentations de terrain en lien avec les habitants et les associations, sur ces sujets qu'**Eisenia a abordé de manière bénévole** et avec en tête les objectifs suivants :

- Retour aux terres agricoles des biodéchets urbains ;
- Vie des sols et biodiversité ;
- Augmentation des rendements agricoles et développement de l'agriculture urbaine ;
- Baisse de l'utilisation des intrants chimiques et pesticides (en complément d'autres techniques agroécologiques) ;
- Baisse des transports, et donc de notre consommation d'énergie fossile et des rejets de GES ;
- Potentiel d'insertion et de création d'emplois des nouveaux modes de collecte et traitement des déchets ;
- Création de lien social par la gestion locale et à petite échelle des problématiques publiques.

Cette étude à vocation à lancer un mouvement dont Eisenia ne serait qu'un des acteurs parmi de nombreux partenaires aux profils, statuts et fonctions variés.

ANNEXES

- 1) SYNTHÈSE DE LA SAISINE DU DÉFENSEUR DES DROITS
- 2) COMMUNICATION DE LA CANOL SUR UN JUGEMENT TEOM
- 3) BILAN MÉTROPOLE ASSOCIATION ZÉRO DÉCHET LYON
- 4) PROJET EISENIA INTERNAT FAVRE

CONTACT

eisenia.asso@gmail.com

eisenia.org

Eisenia a élaboré en interne un document juridique et synthétique qui présente selon nous les plus gros dysfonctionnement de la gestion des déchets de la Métropole de Lyon.

Ce document est une saisine destinée au Défenseur des droits, une institution étatique récente (2011) qui a pour missions de « défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ; permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits. » Nous le saisissons car nous estimons avoir des difficultés dans nos relations avec un service public, difficultés largement explicables par les situations d'illégalités dans lesquels sont embourbés le service de gestion des déchets de la Métropole de Lyon.

Une saisine du Défenseur des droits n'a à notre connaissance jamais été faite sur le terrain du droit de l'environnement et il est difficile de savoir ce qui va en résulter. Mais le but de cette saisine est aussi de soulever publiquement des questions et de parler de problèmes méconnus de la plupart des habitants.

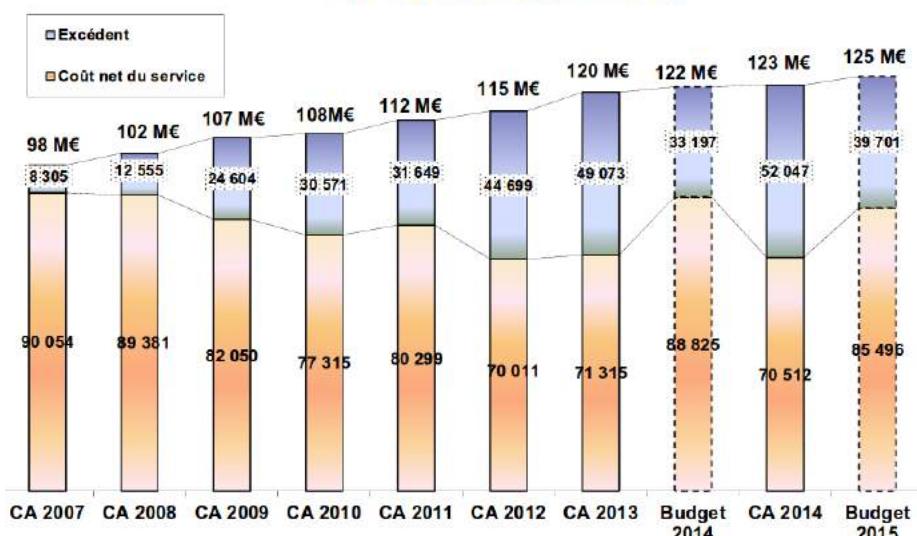
La saisine est centrée autour de trois sujets qui nous paraissent important et à propos desquelles la politique de la Métropole de Lyon est en contradiction avec le corpus juridique applicable.

Illégalité du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) depuis au moins 2014

La TEOM, ou Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est une taxe perçue par la Métropole de Lyon pour gérer nos ordures ménagères. Cette taxe « *a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la commune pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères* ».

Or cette taxe génère aujourd'hui, et depuis plusieurs années, énormément d'excédents, au point que son taux de 2014 a été reconnu illégal par la justice administrative.

Evolution des recettes et des excédents de recettes de TEOM de 2007 à 2015



Source : Contribuables associés, CANOL, UNPI 69, diapositive de présentation de la « Pétition contre les excédents générés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères »

Il en résulte que :

- d'une part, la Métropole de Lyon vote, depuis des années, un budget « déchets » en méconnaissance des dispositions législatives applicables,
- d'autre part et en conséquence, la Métropole pourrait soit réduire la pression fiscale sur ses usagers, soit affecter comme cela est obligatoire les financements disponibles à la gestion des déchets.

Non respect de l'obligation de gestion séparée des biodéchets des gros producteurs

Depuis 2012 le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour les gros producteurs (supermarchés, marchés municipaux, sites de restauration collective...). Le but de cette loi est de valoriser organiquement ces déchets, véritables ressources, notamment par un retour au sol après un traitement en compostage.

L'arrêté ministériel prévoyait une mise en œuvre progressive de l'obligation du tri, par seuils dont le dernier, atteint au 1er janvier 2016, est de 10 tonnes : tout producteur produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an se trouve à présent dans l'obligation de trier ses biodéchets et de les gérer séparément. À titre indicatif, ce seuil est atteint par un marché alimentaire rejetant 27kg de biodéchets par jour.

Malgré l'obligation légale la Métropole de Lyon n'organise pas la collecte séparée des biodéchets (ou leur retraitement local) sur les nombreux marchés forains situés sur son territoire, qui représentent un gisement de plus de 7 000 tonnes de biodéchets par an.

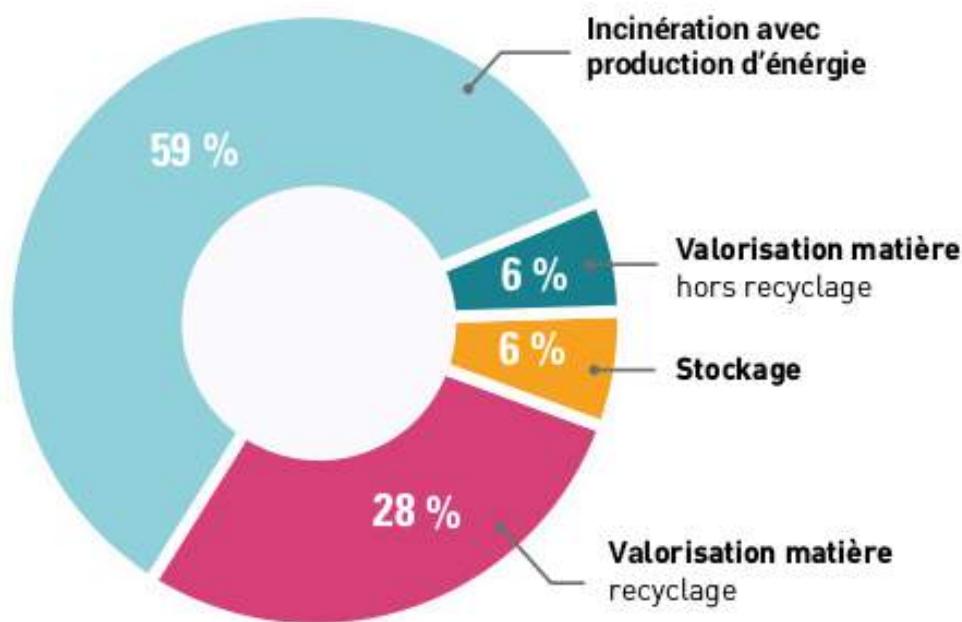
Non respect de la hiérarchie des modes de traitement : le choix incompréhensible de l'incinération

Il existe en Europe et en France une hiérarchie des modes de traitement des déchets. Elle se présente comme suit, par ordre de priorité :

- a) Prévention : réduire la production de déchets, réduire leur dangerosité
- b) Préparation en vue du réemploi : réutilisation pour un usage identique
- c) Recyclage : inclus le compostage et le lombricompostage
- d) Autre valorisation, notamment valorisation énergétique (incinération)
- e) Élimination : de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement

Cette hiérarchie n'est pas respectée par la Métropole de Lyon dans sa politique de gestion des déchets. Celle-ci continue à prioriser l'incinération aux dépens du recyclage, du compostage de proximité, et de la prévention.

**FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU GRAND LYON**



Source : Service propreté Grand Lyon Métropole, « Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »

L'incinération à grande échelle n'est pas compatible avec une politique de prévention efficace ou une amélioration significative du recyclage, pour deux raisons :

- Les incinérateurs fonctionnent avec un flux constant de déchets. Réduire le volume de déchets incinérés c'est menacer le bon fonctionnement et la rentabilité des incinérateurs.
- L'engagement financier de long terme qu'implique la mise en place et la maintenance d'installations d'incinération freine le financement de politiques alternatives de gestion et de réduction des déchets.

Tout ça sans parler de la dangerosité des rejets toxiques de l'incinération, pour l'environnement et notre santé. Rejets atmosphériques bien sûr, mais aussi rejets solides sous forme de mâchefers, qui sont utilisés en sous-couche routière ou mis en décharge.

Tout ces dysfonctionnement ont un impact certain sur le fonctionnement de l'association Eisenia. Étant une association dont l'activité centrale est la mise en place de lombricomposteurs collectifs, il est évident que la priorisation de l'incinération, la non mise en place de solutions pour les biodéchets des gros producteurs et la mauvaise utilisation des fonds de la TEOM sont autant de raisons pour lesquels le compostage/lombricompostage n'est pas plus développé sur Lyon et ne reçoit pas les financements nécessaires.

Cela se traduit par une difficulté d'installation de lombricomposteurs dans les espaces publics malgré les demandes des habitants, et une propension à ignorer les projets d'Eisenia, même quand ils peuvent contribuer à remettre la Métropole dans la légalité (par exemple sur la gestion des biodéchets des marchés).

En conséquence,

L'association Eisenia demande que la Métropole de Lyon respecte la loi et recommande notamment :

- Que les ressources excédentaires de la TEOM soient allouées, conformément à la loi, au service de gestion des déchets, pour financer des projets en respectant la hiérarchie des modes de traitements.
- Que soit créé un budget annexe pour la gestion des déchets, comme recommandé par la Cour des comptes, pour une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources du service.
- Que soit mis en place une tarification incitative, comme préconisé par l'article L541-1 I du Code de l'environnement, dont l'efficacité a été récemment montrée dans une étude du commissariat général au développement durable.
- Que soit rediscuté, en concertation avec les citoyens comme préconisé par l'article 7 de la Charte de l'environnement, l'avenir de la gestion des déchets sur le territoire de la Métropole de Lyon, et notamment l'avenir des usines d'incinération.
- Que soit respectée la loi biodéchets au niveau des marchés forains, en respectant la hiérarchie des modes de traitement et le principe de proximité, et en partenariat avec les associations compétentes.
- Que le nouveau Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui doit être mis en place en 2017, prévoit, en concertation avec les habitants, une gestion des déchets en conformité avec la loi et les impératifs environnementaux.

L'association Eisenia demande aussi :

- Une simplification des procédures de demandes d'aides, financières ou techniques, pour l'installation de lombricomposteurs collectifs (de quartier ou d'immeuble).
- Une politique plus ambitieuse de compostage collectif qui inclue le lombricompostage.
- Un suivi permanent des composteurs/lombricomposteurs. Aujourd'hui le suivi par la Métropole de Lyon ne dure qu'un an, la gestion des installations étant ensuite laissée à la charge de bénévoles qui n'ont pas toujours la formation ou le temps nécessaire.
- En l'absence d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les biodéchets, prévoir une rémunération financière au prorata des volumes de biodéchets retraités dans les lombricomposteurs existants.

TEOM : Grande victoire des contribuables contre la Métropole de Lyon !



Publié le 09 Oct 2017

TEOM : Grande victoire des contribuables contre la Métropole de Lyon !

Dans son jugement du 3 octobre 2017, le *Tribunal Administratif de Lyon* vient d'annuler :

- La **délibération du conseil de la métropole de Lyon** du 26 janvier 2015 fixant les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2015,
- La **délibération approuvant le budget primitif 2015** en tant qu'elle fixant le montant des recettes prévisionnelles provenant de la TEOM.

Dans le budget 2015, le produit de la taxe devait générer un excédent de 20 millions d'euros mais le compte administratif a révélé qu'en réalité, il a dépassé 43 millions d'euros !

Contrairement aux jugements des années 2011, 2012, 2013 et 2014, le tribunal **a refusé la demande de la Métropole de remplacer l'application des taux 2015 par ceux de 2010**, derniers taux non-annulés, qui présentaient également un excédent important du produit de la taxe sur le coût du service.

Il n'a pas encore traité les demandes de CANOL d'annuler le vote des taux 2016 et 2017, qui présentent les mêmes défauts et qui devraient donc être annulées pour les mêmes raisons.

C'est une grande victoire pour CANOL et tous les contribuables de la Métropole qui, depuis 2007, ont dû verser au Grand Lyon, un excédent global estimé à 350 millions d'euros.

Nous étudions maintenant l'action à mener pour récupérer les sommes indument versées par les contribuables depuis 2015 et tiendrons en temps utile nos adhérents des actions à entreprendre.

2017 : LE BILAN DE 10 ANS DE GESTION DES DÉCHETS À LYON

L'association Zéro Déchet Lyon effectue une comparaison entre les objectifs fixés en 2007 en matière de gestion des déchets et la réalité de 2015 (dernières données publiées) :

► QUANTITÉ



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ONT BAISSÉ

de 31kg par habitant entre 2008 et 2015. Un pas encourageant qui place les habitants de la Métropole sous la moyenne nationale, mais la marge de progression reste encore grande !



LE LABEL ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

a été obtenu par la Métropole du Grand Lyon fin 2015

PAS DE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

pour la Métropole du Grand Lyon depuis 2016. Ce programme est pourtant obligatoire

► MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



LES TONNAGES ENVOYÉS EN ENFOUISSEMENT ONT ÉTÉ RÉDUITS

Toutefois l'enfouissement est seulement autorisé pour les déchets ultimes... Les tonnages incinérés ont légèrement diminué : 304 000 tonnes en 2015 contre 327 000 en 2006



LE RECYCLAGE AUGMENTE LENTEMENT (+25%)

Mais dans de bien moindres proportions que ce qui était prévu (objectif de +60%) Les habitants de la Métropole trient toujours aussi mal puisque les refus de tri se situent encore à 30%



LES BIODECHETS, GRANDS OUBLIÉS, FINISSENT EN INCINÉRATION

Ils représentent pourtant 30% de nos poubelles et sont composés à 80% d'eau !



LES DEUX INCINÉRATEURS DE LYON SONT EN FIN DE VIE

D'importants investissements vont permettre de les maintenir jusqu'en 2024, mais ensuite ? Le maintien de deux incinérateurs est-il réellement compatible avec une démarche de réduction des déchets ?

► TARIFICATION

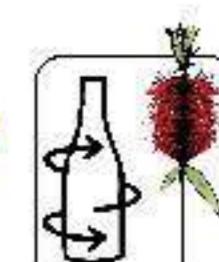


112,5M€ : COÛT NET DE LA GESTION DES DÉCHETS À LYON EN 2015

La redevance spéciale n'a pas été mise en place, les citoyens continuent de payer pour certains déchets non-ménagers que la Métropole du Grand Lyon collecte et traite !

Une production

en partenariat avec





Projet de quartier 4^{ème} arrondissement : Marché et internat Favre, autonomie alimentaire et circuit court...

Suite à nos échanges avec les collectivités (mairie du 4^{ème}) et de nombreux citoyens, et dans une logique de développement durable, l'association Eisenia propose ici une gestion innovante des déchets du marché alimentaire de l'arrondissement. Cette proposition repose sur des acteurs locaux participant à un changement de société s'appuyant sur des logiques de :

- Développement local et circuit court,
- Autonomie alimentaire,
- Participation citoyenne et éducation populaire,
- Biodiversité et réduction des polluants (émissions de GES, phyto...).

Dans ce but, nous amenons ici un projet mêlant le marché alimentaire du 4^{ème}, des animations/formations (scolaires et tout public), les habitants du quartier et l'internat Adolphe Favre.

Ainsi, il nous paraît intéressant de proposer :

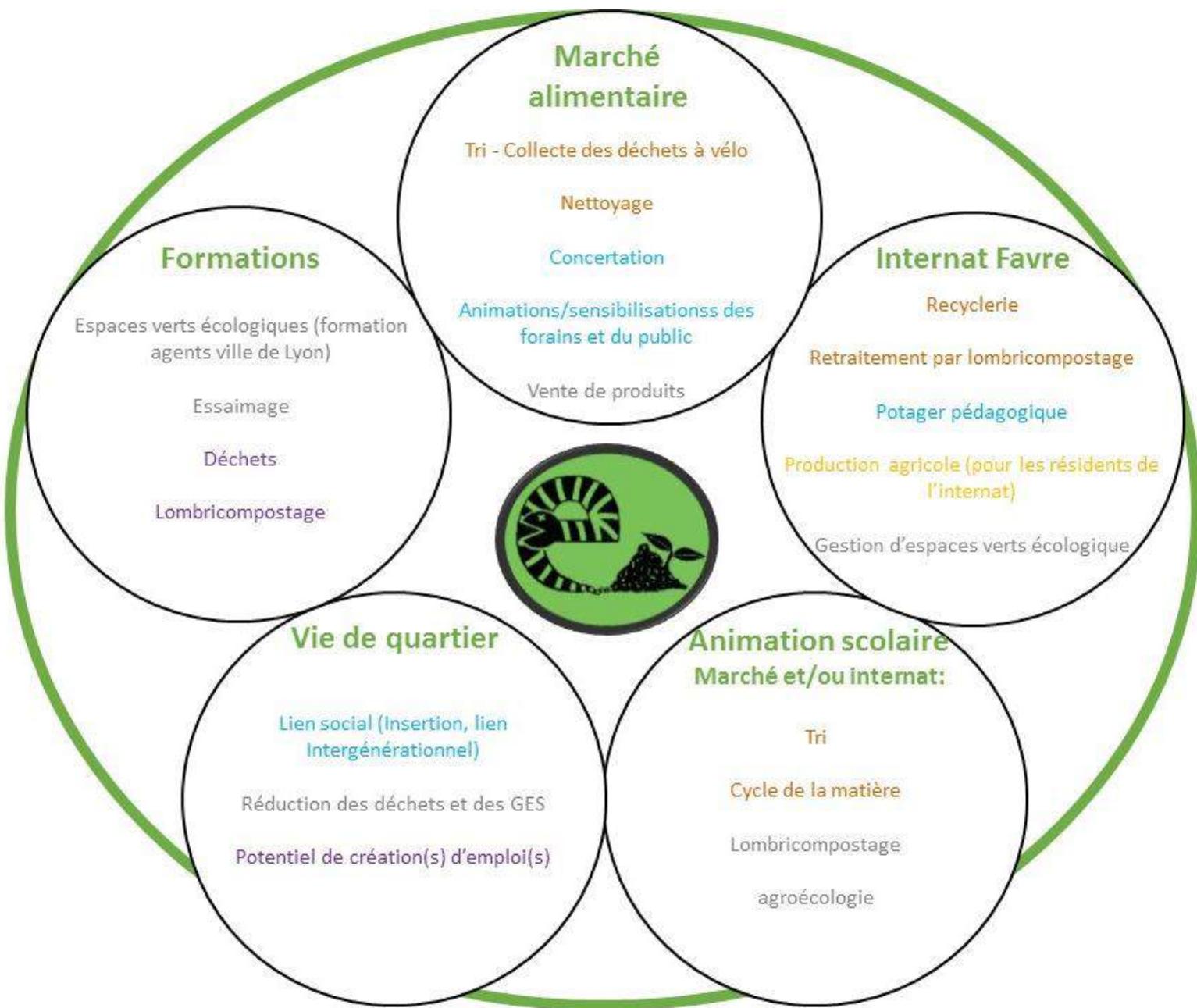
- Un stand sur le marché afin de mettre en place les actions suivantes :
 - Concertation/sensibilisation avec les producteurs. Tri et collecte de leurs déchets,
 - Animation/sensibilisation auprès du public,
 - Vente de produits (Lombricomposteur, lombricompost, vers, légumes etc...),
 - Nettoyage du site et transport des déchets (vélo-cargo) sur le site de l'internat Favre en vue de leurs retraitements.
- Une utilisation du site « internat Favre » permettrait de développer et d'animer :
 - La création d'une micro plateforme de lombricompostage et d'une recyclerie pour les déchets non-organiques,
 - Des productions agricoles (potager, rucher, poulailler, productif et pédagogique),
 - Une gestion écologique des espaces verts.
- Une animation de la vie de quartier :
 - Animation scolaire
 - Lien social et intergénérationnel
 - Formation professionnelle

Ce projet permettrait de développer des actions de réduction/valorisation des volumes de déchets transportés/incinérés tout en participant à la vie locale : réforme des rythmes scolaires, formations professionnelles (services espaces verts), autonomie alimentaire, lien social et potentiel de création(s) d'emploi(s).

De plus dans le contexte actuel où l'internat Favre est menacé de fermeture (<http://goo.gl/xPFyZy>) il nous semble essentiel de préserver ce lieu en y développant des projets participant à la vie du quartier. Il nous paraît important que ce type de structure continue d'exister et puisse appuyer/participer à certains changements « agro-socio-environnementaux » urgents et nécessaires.

Dans une logique d'essaimage ce type de réalisation nous semble à terme transposable sur le marché alimentaire du premier arrondissement.





Légende :

Valorisation des déchets du marché alimentaire

Animation et vie de quartier

Autonomie alimentaire

Biodiversité et circuit court

Création d'emplois



PRESSE

- Lyon Capitale :
 - [Déchets : la Métropole de Lyon peut-elle faire mieux ?](#)
 - [À Lyon, Eisenia veut mettre fin à l'incinération des biodéchets](#)
- Mediacités : [TRIBUNE – Biodéchets : la Métropole de Lyon hors-la-loi ?](#)
- Le Zèbre : [Saisine](#)
- Salade Lyonnaise : [Déchets : quand la Métropole prend des libertés avec la loi](#)